

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 453 réintégrant dans ses fonctions le Secrétaire du Conseil du Contentieux Administratif de la C.F.S.

n° 453

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 avril 1963

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1963

Date du numéro
30 avril 1963

VISAS

Vu l'arrêté n° 665 du 24 mai 1954 nommant M. Balakichenaretty S., Secrétaire principal d'Administration de 1er échelon en qualité de Secrétaire du Contentieux Administratif de la Côte Française des Somalis: Vu l'arrêté n° 1624 du 28 décembre 1962 nommant M. Dhouret Greffier principal pendant la durée du congé administratif de M. Balakichenaretty, secrétaire du Conseil du Contentieux administratif de la Côte Française des Somalis : Vu le retour à Djibouti de M. Balakichenaretty, secrétaire principal d'administration de 1er échelon le 10 avril 1963: Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Balakichenaretty S., secrétaire principal d'Administration de 1er échelon, reprend ses fonctions de Secrétaire du Conseil du Contentieux Administratif de la Côte Française des Somalis pour compter du 10 avril 1963, date de son retour à Djibout.

Art. 2.— M. Balakichenaretty percevra à ce titre une indemnité forfaitaire mensuelle de trois mille francs.

Art. 3.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout Où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire Général,Maurice LEVALLOIS.